



VILLE D'ETAMPES

----- DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-196

OBJET : marché subséquent n°2025MS004 relatif à l'organisation de classes de découverte pour les élèves de l'école Éric Tabarly de la ville d'Étampes – lot 3 : les volcans.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre de consultation concernant le lancement du marché subséquent n° 2025MS004 relatif à l'organisation de classes de découverte pour les élèves de l'école Éric Tabarly de la ville d'Étampes, déposée le 18 septembre 2025 sur la plateforme AW Solutions,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'organisation de ces classes de découverte,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par l'association ÉVASION 78 répond de manière la plus satisfaisante au regard des critères de jugement des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure le marché subséquent n° 2025MS004 relatif à l'organisation de classes de découverte pour les élèves de l'école Éric Tabarly avec l'association ÉVASION 78, sise à GUYANCOURT (78280) - 28 chemin du moulin à vent.

ARTICLE 2 : de préciser que le montant de la prestation s'élève à 30 158,00 TTC pour 56 élèves.

ARTICLE 3 : de dire que cette dépense est inscrite au budget de la Ville.

ARTICLE 4 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable Public, responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le

16 OCT. 2025



Par délégation du Maire
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire en charge de
l'enseignement, de l'éducation, de
l'enfance, du patrimoine historique, de la
culture et de la commande publique

Certifiée exécutoire, compte tenu de la publication le : 16 OCT. 2025
Ou certifiée exécutoire, compte tenu de la notification le :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251016-VI-DEC-2025-196-AU
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025